

Le 27 juin 2018

À qui de droit,

Étant dans l'impossibilité de me déplacer pour une seconde journée d'audience, je me permets de vous faire parvenir mes observations par écrit.

Je désire par mon intervention établir 3 faits importants à porter à votre attention :

- 1- Je désire établir qu'il y a des entreprises québécoises avec intérêts québécois qui travaillent dans ce domaine. La technologie Blockchain est vue comme le socle qui permettra l'émergence d'un nouvel internet, d'une nouvelle économie, le Québec a une chance unique de se positionner comme un leader sur ce marché.
- 2- Établir qu'il y a des retombées économiques positives en plus de la simple vente d'électricité  
Nous travaillons à Sherbrooke sur 5 projets différents qui totalisent **plusieurs millions de dollars de** retombées économiques directes lors de l'installation des entreprises de Blockchain et leur travail sur le long terme.
- 3- Nous avons un projet de création d'une **chaire de recherche** avec l'Université de Sherbrooke dans le domaine de la Blockchain : Les discussion s'orientent vers la création d'un **centre d'excellence blockchain à Sherbrooke** dont les angles de recherche seraient :

- Technologies informatiques et réseaux – Puces, micro-nano technologies, réseau

- Mathématiques : algorithmes, cryptographie...

- Sciences humaines et administration : applications business de la blockchain, nouveaux modèles d'affaires, et applications sociales, communautaires, éthiques.

Nous travaillons sur ce projet avec 5 compagnies de blockchain dont 3 sont des compagnies québécoises et 2 sont étrangères. Ce projet suscitera des investissements étrangers importants.

**Il est donc primordial de considérer ces investissements privés importants dans le calcul des retombées économiques et du prix par Kw à fixer pour cette industrie.**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc-Henri Faure

Directeur service aux entreprises, filière TIC